# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 1.5

### ADMINISTRATION GENERALE

**ADHESION DE LA COMMUNE DE RIORGES**

**AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)**

Nathalie MONGE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités locales qui s’engagent autour d’une [charte](http://rtes.fr/IMG/pdf/charteRTES.pdf) pour le développement de l’économie sociale et solidaire.

En 2013, le réseau rassemble près de [110 collectivités](http://rtes.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=38), régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d’un espace d’échanges et de coordination nationale.

Le RTES agit pour :

* [**promouvoir les initiatives des territoires**](http://rtes.fr/Territoires-solidaires), à travers [ses publications (Newsletter, lettre trimestrielle...)](http://rtes.fr/Publications), son site internet, l’organisation de rencontres... ;
* **valoriser auprès des institutions nationales et européennes** [la richesse des actions menées](http://rtes.fr/Actualites,52) ;
* **favoriser le transfert des bonnes pratiques**, à travers [des journées d’échanges et de débats](http://rtes.fr/Les-journees), [la mise en place de formations](http://rtes.fr/Formation-RTES) à destination des élus et techniciens des collectivités adhérentes... ;
* **rechercher** [**les conditions d’amélioration des politiques mises en œuvre**](http://rtes.fr/Renforcer-l-ESS-dans-les).

Plus généralement, il s’agit de développer avec l’ensemble des acteurs, un autre mode de développement, qui, échappant à la seule logique marchande, est en capacité d’apporter des réponses aux défis économiques, sociaux et écologiques.

**Le RTES est également à l’initiative et signataire** [**de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'économie**](http://rtes.fr/Declaration-commune-des-reseaux-de) **sociale et solidaire**.Cette déclaration a été signée par l’Association des Régions de France (ARF), l’Assemblée des départements de France (ADF), l’Association des Maires de France (AMF), l’Assemblée des Communautés de France (AdCF), l’Association des Maires de Grandes villes de France (AMGVF) et l’Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Compte tenu des structures existant sur la commune telles que l'ARTP, l'ESAT…, il semble tout à fait opportun de s'inscrire dans ce réseau.

Le coût, pour une commune de 10 000 à 30 000 habitants, représente 300 € par an.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'adhésion de la commune de Riorges au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) ;
2. dit que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011 compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget.